



Avis de la CRAT relatif au dossier de revitalisation urbaine concernant la place du 18 décembre 44 à STAVELOT

Conformément à l'article 474 du Code Wallon de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme et du Patrimoine, l'avis de la Commission régionale d'aménagement du territoire (CRAT) porte sur le dossier de revitalisation urbaine.

1. CONTEXTE DU PROJET

<u>Brève description du projet</u> :	Revitalisation urbaine dont le projet privé consiste en la construction de trois immeubles de huit appartements chacun, avec aménagement d'un parking, sur le site des ateliers de la salaison des Blancs Moussis. Le projet public consiste en l'aménagement du carrefour visant à en augmenter la lisibilité et offrir une place aux déplacements doux.
<u>Demande</u> :	Revitalisation urbaine
<u>Localisation</u> :	Au centre de Stavelot, entre les routes de Wanne et du Stockeu, le long de l'Amblève
<u>Situation au plan de secteur</u> :	Zone d'habitat
<u>Demandeurs</u> :	Ville de Stavelot, M. J-L Deroanne
<u>Autorité compétente</u> :	Gouvernement wallon
<u>Date de réception du dossier</u> :	16 février 2011

2. AVIS

La CRAT remet un avis favorable sur le dossier de revitalisation urbaine de la place du 18 décembre 44 à Stavelot moyennant l'adaptation du périmètre et la prise en compte de remarques concernant l'aménagement de l'espace public.

La CRAT donne un accord de principe sur la réalisation d'une opération sur la place du 18 décembre 44 ; elle estime que les critères pour bénéficier d'une telle opération sont rencontrés. Elle relève que le projet participe à l'amélioration des cheminements doux entre les pôles que sont le centre-ville et le nouveau quartier amené à se développer autour du centre sportif et qu'il contribue à une réappropriation de la rivière par les Stavelotains.

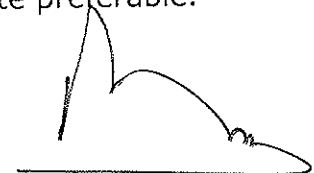
La Commission estime que le périmètre de revitalisation projeté est pertinent, celui-ci incluant tant le projet privé que les aménagements publics. Toutefois, elle suggère de l'élargir légèrement jusqu'au centre du lit mineur de l'Amblève afin qu'il puisse intégrer toute modification des berges, telle que la réalisation d'un ponton.

En matière d'aménagement de l'espace public, la CRAT regrette la dureté et le caractère trop minéral du projet tel que présenté. Elle suggère d'affiner et d'adoucir le projet en procédant notamment à une étude paysagère qui viserait à conférer à la place une dimension davantage poétique en privilégiant la végétalisation du site (conservation partielle des berges, arbres palissés...) et le recours à des matériaux naturels (ponton en bois, gabions...). La réflexion devrait également intégrer les abords des logements (parc à l'arrière des immeubles à appartements, emplacements de stationnement...).

Afin de répondre à ces critiques, la CRAT souhaiterait que la Commune procède à une nouvelle étude de l'aménagement de l'espace public en concertation avec l'administration régionale et lui présente une nouvelle esquisse.

La Commission suggère également à la Commune de vérifier l'estimation des investissements publics, ceux-ci lui paraissant faibles au regard de l'esquisse présentée.

En ce qui concerne le projet privé, la CRAT déplore que le permis d'urbanisme pour le projet privé ait déjà été octroyé à ce stade de la procédure. Une réflexion globale en amont intégrant les projets privé et public aurait été préférable.



Philippe BARRAS,
Président